AIDE REGIONALE SPECIFIQUE A L'INSTALLATION (ARSI)

C'est une aide à l'installation d'un montant de 9 000 € à 12 000 €, selon certaines conditions. Il faut être âgé de 18 à 50 ans, ne pas être éligible à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), avoir suivi le parcours avant installation du Point Accueil Installation Transmission (PAIT) …
Pour plus de précisions, consultez le site internet de la Région Hauts-de-France.

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/aide833

Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/